

# Accueil de loisirs **MERCREDI**



## Pour les enfants scolarisés du CP au CM2

**Amplitude d'ouverture :** 7h à 18h30

**Lieu d'accueil :** Centre social (35 avenue du 8 mai, 58240 Saint Pierre le Moûtier)

### Différentes possibilités d'accueil :

Journée Complète	½ journée matin		½ journée après-midi	
	Avec repas	Sans repas	Avec repas	Sans repas
<b>Arrivée le matin</b> entre 7h et 9h ou par navette.	<b>Arrivée le matin</b> entre 7h et 9h ou par navette	<b>Arrivée le matin</b> entre 7h et 9h ou par navette	<b>Arrivée</b> entre 11h45 et 12h15	<b>Arrivée</b> entre 13h15 et 14h
<b>Départ le soir</b> entre 16h30 et 18h30 ou par navette	<b>Départ</b> entre 13h15 et 14h	<b>Départ</b> entre 11h45 et 12h15	<b>Départ</b> entre 16h30 et 18h30 ou par navette	<b>Départ</b> entre 16h30 et 18h 30 ou par navette

### Transports : **Changement d'horaires à partir du mercredi 9 janvier**

	Chantenay St Imbert Place de l'église	Azy le Vif Place de l'église	Luthenay- Uxeloup Place de la mairie	Livry Place de la mairie	Langeron Place de l'église	Mars/allier Place de la mairie
<b>Matin</b>	7h30	<b>8h30</b>	<b>8h15</b>	<b>8h30</b>	7h45	7h30
<b>Soir</b>	17h45	<b>17h55</b>	<b>18h05</b>	17h30	17h45	18h



Les navettes devront être réservées 8 jours à l'avance  
Il n'y a pas de navettes possibles entre 12h et 14h

### Repas :

Les repas sont pris au Centre Social à partir de 12h et fournis par la société ANSAMBLE.  
Pour bénéficier des repas, l'enfant doit être inscrit 8 jours avant. **Tout repas commandé sera facturé.**

### Divers :

Si votre enfant participe à une activité sur St Pierre le Moûtier, il pourra être accompagné sur le lieu d'activité à condition d'avoir prévenu le Centre Social en ayant rempli l'autorisation adéquate.



## **Modalités d'inscriptions** : l'inscription se fera de vacances à vacances (au plus tard 48h à l'avance)

Vous pouvez inscrire votre enfant :

- En vous rendant à l'accueil pour obtenir un formulaire d'inscription.
- En remplissant le formulaire d'inscription via notre site internet <http://www.csi-stpierre.fr>
- Les inscriptions seront validées par mail ou message

**Pour répondre aux exigences des différents organismes partenaires, il est indispensable que la fiche sanitaire et autres autorisations soient complétées aussi précisément que possible et remis au Centre Social.**



## **Changement pour les Modalités de règlements** :

Une facture sera adressée **aux familles à la fin de chaque mois** et le règlement s'effectuera par chèque à l'ordre du Centre Social ou en espèce à l'accueil du Centre Social ou par virement (IBAN sur facture). Le chèque peut être remis aux animateurs de l'accueil de loisirs, à l'accueil du Centre Social ou dans la boîte aux lettres du Centre Social.

Depuis le 01/11/2018, vous pouvez régler par chèque CESU dématérialisé avec notre numéro adhérent (fourni sur demande) via votre espace personnel.

## **Conditions financières** :

Quotient familial	1/2 journée SANS repas		1/2 Journée AVEC repas		Journée AVEC repas	
	Communes adhérentes	Communes extérieures	Communes adhérentes	Communes extérieures	Communes adhérentes	Communes extérieures
0 à 450 €	2,00 €	3,00 €	5,00 €	6,00 €	7,00 €	8,00 €
451 € à 600 €	3,00 €	4,00 €	6,00 €	7,00 €	9,00 €	10,00 €
601 € à 750 €	4,00 €	5,00 €	7,00 €	8,00 €	11,00 €	12,00 €
À partir de 751 €	5,00 €	6,00 €	8,00 €	9,00 €	13,00 €	14,00 €

L'adhésion 2019 au Centre Social est valable du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 31 août 2019 **et est obligatoire** :

- **12 € par famille** Pour les habitants des communes adhérentes (Azy le Vif, Chantenay Saint Imbert, Langeron, Livry, Luthenay-Uxeloup, Mars sur Allier et Saint Pierre le Moûtier).
- **14 € par famille** Pour les familles qui ne résident pas sur une commune adhérente à la structure.

**Le Conseil d'Administration du Centre Social a voté une mesure visant à exclure des accueils de loisirs les enfants dont les familles ne se seraient pas acquittées des sommes dues.**

**⚠ A partir du 1er septembre 2018, toute absence non justifiée (par un certificat médical) et non signalée (48h à l'avance) sera facturée en totalité et ne sera pas remboursée.**

## **Numéro de téléphone à joindre** :

**Centre Social** : 03.86.37.20.58

Pendant les jours et heures d'ouverture du Centre Social (du lundi au jeudi de 8h30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h et le vendredi de 8h30 à 12 h et de 13 h 30 à 15h30) ou messagerie vocale.

**Téléphone portable** : 06.41.52.05.62 pour **prévenir les animateurs en cas d'urgence entre 17 h et 18 h 30.**